

ANALYSE
FINANCITÉ

AUTEUR
VALÉRY PATERNOTTE



NEUTRALITÉ CARBONE

ÉCOBLANCHIMENT OU SOLUTION CLIMATIQUE ?

AOÛT 2022



Financité

Il est possible de se faire livrer un colis ou même de boire un café « neutre en carbone ». Or, derrière ce terme peuvent se cacher des réalités très différentes : une diminution réelle et significatives des émissions de CO2 ou l'achat massif et ponctuel de crédits carbone à bas coût ? Cette analyse détaille le principe de la neutralité carbone.

En quelques mots :

- « Neutre en carbone » évoque indéniablement l'idée d'un impact nul.
- Celui ou celle pour qui il est facile de réduire ses émissions peut - contre rémunération - permettre à un autre de valoriser cette réduction.
- Comment ne pas entrevoir les multiples problèmes voire arnaques qui ne manqueront pas de se produire avec les organismes privés qui se lanceront sur ce marché ?

Mots clés liés à cette analyse : investissement socialement responsable, risque climatique

Introduction

A l'heure de notre campagne « verdissez vos pratiques, pas vos pub »¹, où nous décortiquons les allégations environnementales de divers produits financiers, il est temps de s'attarder sur un concept dont le potentiel d'écoblanchiment est phénoménal : l'objectif de « neutralité carbone ».

On peut boire un espresso neutre en carbone, on pourra très vite se faire livrer des colis neutres en carbone, nous vivons déjà dans un ensemble de pays qui visent la « neutralité carbone » pour 2050.

Certains le disent explicitement, comme Bpost, dont les envois n'auraient « aucun impact » sur le climat :

¹ Campagne Financité 2022, <https://www.financite.be/fr/verdissez-vos-pratiques-pas-vos-pubs>



Découvrez nos partenaires durables

Un webshop livre ses colis en Belgique via bpost ? Vous savez alors immédiatement que l'envoi (et éventuellement le retour) **n'a aucun impact sur le climat**. Cela rend les achats en ligne bien plus respectueux de l'environnement.

D'autres le laissent juste sous-entendre puisque « neutre en carbone » évoque indéniablement l'idée d'un impact nul. Neutre, c'est-à-dire ni bon ni mauvais. Or, comme le constate un rapport d'experts de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)², nous n'avons pas la moindre idée de ce qui se cache derrière ce terme : une diminution réelle et significative des émissions directes et indirectes selon une trajectoire bien définie ou l'achat massif et ponctuel de crédits carbone à bas coût ?

1 Principe

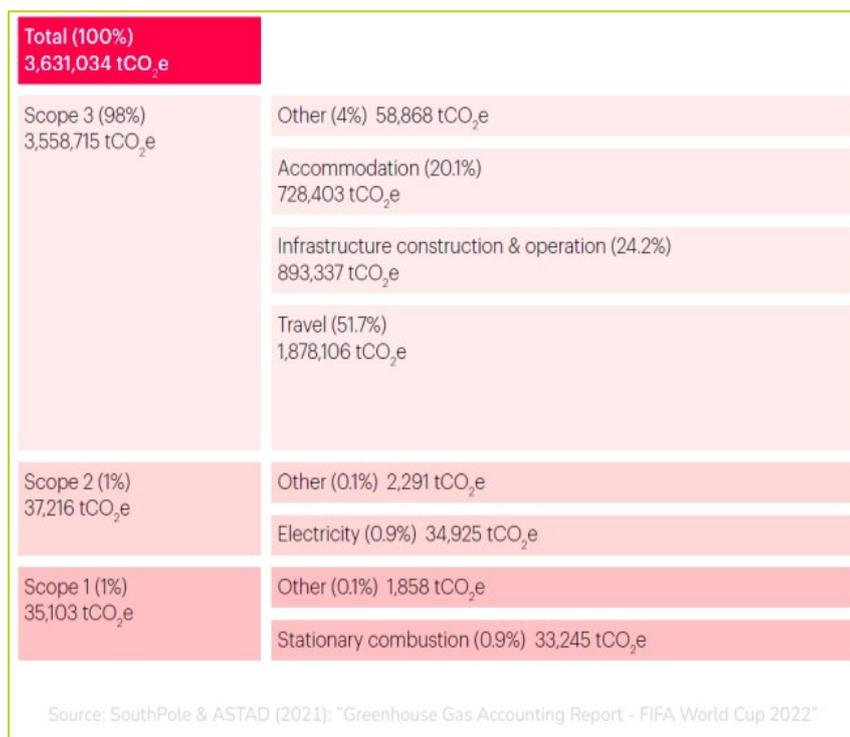
Les rapports des organisations qui suivent cela de près, comme le NewClimate Institute ou l'ONG Carbon Market Watch, n'invitent pas à l'optimisme. D'abord, rares sont les entreprises qui se fixent une date pour atteindre cet objectif de neutralité. Ensuite, ces organisations estiment que 25 des plus grandes entreprises du monde ayant pris des engagements de neutralité carbone n'atteindront qu'une réduction moyenne de 40 % de leurs émissions par rapport à 2019³. En cause, la très rare prise en compte des émissions dites « de scope 3 », à savoir les émissions générées lors de la consommation des produits et qui représentent très souvent une écrasante majorité des émissions. Un exemple parmi d'autres : l'essence que nous mettons dans notre voiture a certes généré des émissions lors de son extraction et de son transport jusqu'à la pompe mais va surtout produire du CO₂ au moment où nous conduisons.

On pourrait penser que l'exemple de l'essence de l'automobiliste est choisi à dessein. Il l'est, en effet, parce qu'il permet de bien comprendre l'importance d'inclure (ou pas) les émissions de scope3 mais nous aurions pu (voir l'encadré plus loin) prendre

² <https://bibliothèque.ademe.fr/developpement-durable/5335-utilisation-de-l-argument-de-neutralite-carbone-dans-les-communications.html>, p 19.

³ Information notamment reprise dans l'article de Novethic publié le 8/2/22 et intitulé "Ikea, Amazon, Carrefour... Les promesses de la neutralité carbone des grandes entreprises sont un véritable échec", <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/ikea-amazon-carrefour-les-promesses-de-neutralite-carbone-des-grandes-entreprises-sont-un-veritable-echec-150560.html>

l'exemple de la Coupe du monde, pour lesquelles ces émissions représentent sans doute une part plus importante encore⁴ :



En cause également : deux éléments que nous tenons à souligner dans la présente analyse : le principe même de la compensation carbone, d'une part, et les nombreuses incertitudes techniques et méthodologiques qui rendent ces « données » très aléatoires.

Ensuite, mais là il semble que l'expression laisse moins de place au doute, la neutralité carbone ne dit rien sur le respect d'autres objectifs de développement durable, comme le maintien de la biodiversité, la souveraineté alimentaire ou la résilience de nos systèmes de production-consommation. L'expression indique bien qu'on se préoccupe de gaz à effet de serre et non de conditions de travail décentes. L'éventuelle tromperie est donc plus limitée. Il n'en demeure pas moins que dans nos décisions d'achats, il convient de garder à l'esprit qu'à côté de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il reste de nombreux défis à relever, à la fois en matière environnementale mais aussi au niveau social et de gouvernance.

Ce qui n'empêche pas que se limiter aux « seules » émissions de gaz à effet de serre

⁴ Même source que pour l'encadré : https://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2022/05/Poor-tackling_-Yellow-card-for-2022-FIFA.pdf

Il va de soi que entreprises et États ne vont pas arrêter d'émettre du CO2.

présente déjà pas mal de difficultés techniques et méthodologiques.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la neutralité carbone, ou zéro émission nette, c'est tout simplement l'équilibre - au cours d'une période donnée - entre les émissions anthropogéniques (c'est-à-dire due aux humains) de CO₂ et les absorptions anthropogéniques de CO₂.

Si un vendeur de café veut nous fournir des capsules à espresso neutres en carbone, il a donc deux options : éliminer toutes les émissions liées à la production, au remplissage des capsules ainsi qu'au moment de la consommation du petit serré (ce qui est tout bonnement impossible) ou compenser ses émissions. Ou, comme les industriels aiment à le formuler, compenser ce qui reste après avoir tenté de réduire ces émissions. Le 2^{ème} mot clé est lâché : la compensation.

Il va de soi que entreprises et États ne vont pas arrêter d'émettre du CO₂. S'il y a une marge de réduction possible, elle est souvent limitée. Ils/elles vont donc compenser, via des mécanismes dits de « flexibilité » ; ces fameux mécanismes de marché sans lesquels les Etats-Unis n'auraient jamais signé le Protocole de Kyoto⁵.

Au départ, la compensation repose sur 2 faits bien établis :

1. une tonne de CO₂, où qu'elle soit émise, reste une tonne de CO₂; et
2. il y a des émissions de CO₂ plus faciles (moins coûteuses) à éliminer que d'autres.

Assez logiquement, il en découle que celui ou celle pour qui il est facile de réduire ses émissions peut - contre rémunération - permettre à un autre de valoriser cette réduction. Autrement dit, celui ou celle qui souhaite ou est contraint d'investir pour réduire ses émissions aura intérêt à le faire dans une unité de production vieillotte qui

⁵ <https://climat.be/politique-climatique/internationale/protocole-de-kyoto-2008-2012>. Comme le détaille le site climat.be, dans le cadre du Protocole de Kyoto, 3 mécanismes de flexibilité ont été créés pour aider les pays à atteindre leurs objectifs :

Le **système International d'Échange** (SIE) offre aux pays avec un objectif Kyoto (les Parties) la possibilité de vendre et d'acheter, entre eux, une partie de leurs « émissions allouées » (« quantité d'unités attribuées »). Une Partie qui réalise un plus grand effort de réduction par rapport à ce qui était prévu peut donc vendre le surplus. A contrario, les Parties qui émettent plus que leur part négociée, parce que leurs efforts nationaux ne sont pas suffisants, peuvent acheter des droits supplémentaires.

Le **Mécanisme de mise en Œuvre Conjointe (MOC)** permet aux pays avec un objectif Kyoto d'acheter des crédits carbone provenant de projets de réductions d'émissions d'autres pays ayant un objectif Kyoto.

Le **Mécanisme pour le Développement Propre (MDP)** permet la mise en place de projets de réduction des émissions contribuant au développement durable dans les pays en développement, et générant « des réductions certifiées d'émissions » qui peuvent ensuite être revendues à d'autres pays ayant un objectif Kyoto.

Depuis l'Accord de Paris, la situation a quelque peu changé dans la mesure où tous les pays doivent maintenant avoir des objectifs de réduction d'émission, mais l'article 6 maintient bel et bien ce qui nous préoccupe ici : les mécanismes financiers de compensation.

pollue un maximum que dans une usine assez moderne et déjà bien conçue et gérée au niveau de l'efficacité énergétique.

2 Ça peut marcher

Mais moyennant quelques conditions.

D'abord, il faut que l'on puisse comparer une tonne émise, aujourd'hui, de façon certaine et immédiate, à une tonne absorbée et qui devra être séquestrée éventuellement sur des dizaines d'années et avec une certitude beaucoup plus discutable vu la complexité des processus biologiques, géologiques et autres en cause. En effet, si la demi-vie du carbone dans l'atmosphère est de plus de 100 ans, on comprend bien que pour compenser des émissions actuelles, il faut s'assurer que les forêts plantées ou les nouvelles techniques de gestion des sols vont non seulement absorber la quantité de carbone espérée, mais aussi que le contrat entre les parties sera respecté. Prenons d'emblée un exemple : si je suis un industriel pour qui il est difficile d'optimiser davantage son unité de production et que je conclus un contrat avec un agriculteur qui s'engage à moins labourer ses terres, réduire la quantité de produits chimiques consommés et utiliser plus de fumier pour que ses sols retiennent plus de CO₂, comment s'assurer que cet engagement sera respecté pendant des décennies ? Et comment s'assurer, ensuite, que le calcul des quantités de CO₂ évitées soit correct ?

Déjà, on est de moins en moins sûr que les forêts vont rester des puits de carbone⁶ Qui plus est, le terrain sur lequel la forêt a été plantée peut être revendu, ou différemment cultivé, un incendie peut se déclarer, ... Accessoirement, on imagine la complexité du contrat entre le sylviculteur et le fabricant de capsules espresso quant au partage des risques en cas d'incendie criminel et donc d'émissions de CO₂ lors de la combustion, en lieu et place du stockage de carbone initialement prévu...

Ceci pose déjà d'immenses défis au niveau de la certification. Car même sans incendie volontaire, il faut être capable de rédiger un scénario « business as usual » : ce qui se passerait sans le projet et la différence avec le projet. Par exemple, nous avons un terrain labouré et monocultivé qui se serait accompagné de x tonnes de CO₂ sur une période de y années (si on continuait comme ça). Mais avec ce projet d'agroécologie, on va émettre z en moins. Et donc autant de crédits transférables. Cette question de label est loin d'être résolue. En France, même le label bas carbone

⁶ La capacité des forêts tropicales à capturer du CO₂ de l'atmosphère diminue. C'est ce que révèle une étude de 30 ans sur 300 000 arbres publiée dans la revue Nature. Menée par le Musée royal de l'Afrique centrale et l'Université de Leeds, elle démontre ce que tant craignaient : alors qu'elles sont considérées comme d'importants puits de carbone, les forêts tropicales vont bientôt émettre davantage de CO₂ qu'elles n'en capturent et donc devenir au contraire une source de carbone. (https://www.africamuseum.be/fr/research/discover/news/tropical_forests_carbon_sink)

est jugé insatisfaisant par les principales ONG environnementales⁷.

3 Limites

Comment ne pas entrevoir les multiples problèmes voire arnaques qui ne manqueront pas de se produire avec les organismes privés qui se lanceront sur ce marché ? D'ailleurs, cette remarque s'étend au-delà de la seule certification : on est sur un marché où le coût de l'information sera immense. Comment, en effet, imaginer que l'agriculteur ou l'agricultrice aura tous les paramètres pour calculer la rentabilité de différentes cultures ou types de gestion des sols, en fonction des prix des matières premières mais aussi des crédits carbone ? Sans compter les évolutions scientifiques, technologiques, juridiques et légales qui peuvent modifier ces paramètres. Il semble évident que seuls des gros propriétaires terriens pourront faire appel aux bureaux de consultance qui auront décidé de se spécialiser là-dedans.

Ensuite, il faut des marchés qui fonctionnent. Or, on a assez de raisons d'en douter pour écrire une thèse de doctorat. Le site climat.be explique, dès le début de l'article qui y est consacré, pourquoi le marché européen ETS⁸ est excédentaire, c'est-à-dire souffre d'un excédent important de quotas par rapport à la demande, de sorte que le prix des quotas a d'abord fortement baissé et est resté relativement bas. Du coup, des entreprises qui auraient peut-être pu assez facilement réduire leurs émissions peuvent préférer acheter des crédits bon marché plutôt que faire l'effort d'effectivement réduire leurs émissions. Dans un tel cas, le système limite les réductions d'émissions.

Il est clair que si l'on accepte le principe d'échange des quotas d'émission, c'est l'allocation initiale des quotas qui revêt une importance stratégique pour l'efficacité du système. Elle plus encore pour son équité. Pour Eloi Laurent⁹, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), la répartition des quotas doit se faire sur base des trois critères classiques dans la littérature scientifique en la matière : l'équité, la responsabilité et la capacité¹⁰.

Certains pays devraient même avoir une obligation d'absorption (émissions négatives), tant ils émettent des masses de CO₂ depuis des décennies, voire des siècles, et même si, de fait, on ne savait pas encore, à l'époque, que ces émissions

⁷ https://cdn.greenpeace.fr/site/uploads/2020/12/De%CC%81cryptage-RAC-Label_bas_carbone_VF.pdf

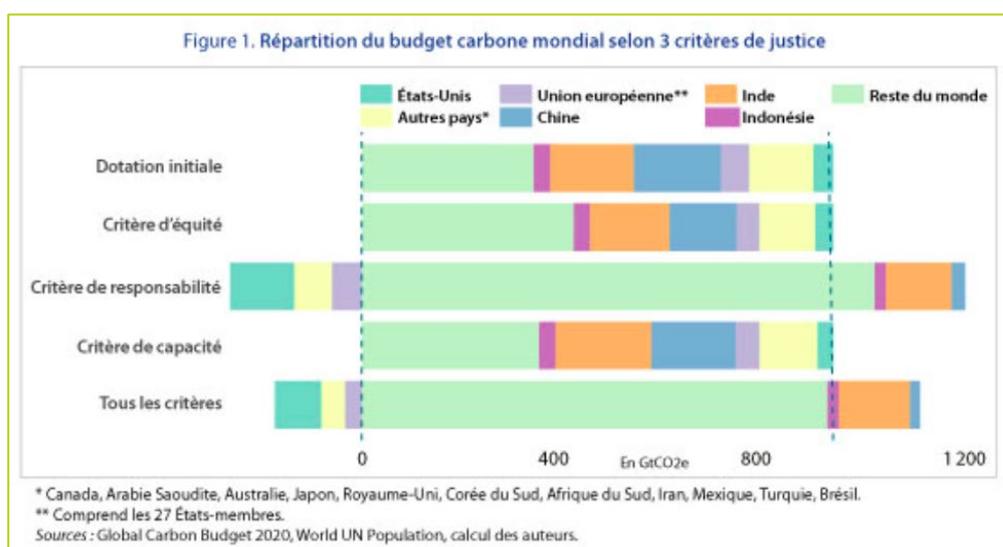
⁸ Depuis le 1er janvier 2005, l'Union européenne dispose d'un système d'échange de quotas d'émission (European Emissions Trading System ou EU ETS) pour les - grandes - installations industrielles.

⁹ Climat : l'urgence de la justice, Par Eloi Laurent et Paul Malliet, 19 avril 2021, <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/climat-lurgence-de-la-justice/>

¹⁰ Dans ce travail, les auteurs considèrent que la capacité se mesure au niveau de développement humain (tel qu'exprimé par l'IDH) et la responsabilité par la quantité déjà émise en GES depuis 1990 (en consommation).

Les entreprises qui auraient pu réduire leurs émissions facilement peuvent préférer acheter des crédits bons marché.

allaient créer un dommage non seulement pour le monde entier mais pour une longue période. Dans son travail (et la figure ci-dessous), le critère nommé « équité » est directement lié à la taille de la population dans les 30 années à venir, et son droit au développement. Il s'agit donc d'une réallocation des pays connaissant une démographie en baisse vers ceux qui auront à affronter une croissance de leur population plus importante, quasi-intégralement localisés en Afrique subsaharienne. La dotation initiale correspond à une répartition égalitaire entre tous les membres de l'humanité en 2019.



En voyant les écarts que l'on peut justifier, avec des critères objectifs et légitimes, on conçoit les enjeux en présence. Et les rapports de forces qui feront qu'on s'éloignera, éventuellement, ici comme dans d'autres matières, de la solution analytiquement la plus légitime.

Certains, dont l'ADEME, vont jusqu'à dire que la neutralité carbone n'est fondamentalement qu'un moyen de ne rien changer au système. En caricaturant à peine : au lieu de trouver un moyen plus écologique de se faire un espresso (et il y en a), on achète des capsules en aluminium pour lesquelles des forêts au Pérou ont été accaparées pour "compenser" tant bien que mal cette production intrinsèquement non durable...

C'est bien pour ça que la compensation doit venir en tout dernier recours. D'abord, il s'agit de repenser la production pour éviter les émissions. A la limite même envisager l'arrêt de l'activité s'il s'avère qu'elle est trop énergivore. Optimiser le système pour réduire lesdites émissions. Et ensuite seulement recourir à la compensation via le financement de puits naturels, qui ne présentent évidemment ni impact

environnemental négatif ni violation des droits humains.

Dans tous les cas, avec une allégation aussi générale que « neutre en carbone » on prend clairement le « risque » de bernier les consommateur·ice·s. Sauf, comme le suggère l'ADEME, à reprendre clairement, sur chaque communication, que la neutralité carbone ne concerne qu'un objectif environnemental et à décliner quelle part a été évitée, réduite et compensée.

Étude de cas sur la coupe du monde au Qatar¹¹

La Coupe du monde s'auto-promeut neutre en carbone. Sans détailler ici tous les calculs, donnons un coup de projecteurs sur quelques éléments du calcul pour donner une idée de la complexité (et par conséquent de la fiabilité toute relative) de l'exercice. Voyons ensuite quels moyens ont été prévus pour compenser les émissions ainsi estimées.

Premier élément : faut-il tenir compte (et si oui, comment ?) des émissions du million de spectateur·rice·s qui viendront en avion ? Et de leur séjour à l'hôtel ? De leur consommation (de viande) ? En toute logique, il faudrait pour augmenter ses chances de bien compenser les émissions liées à l'événement, attendre la fin de la coupe, au moment où on a au moins une idée plus précise sur le nombre de spectateurs, leur origine, leur consommation,...

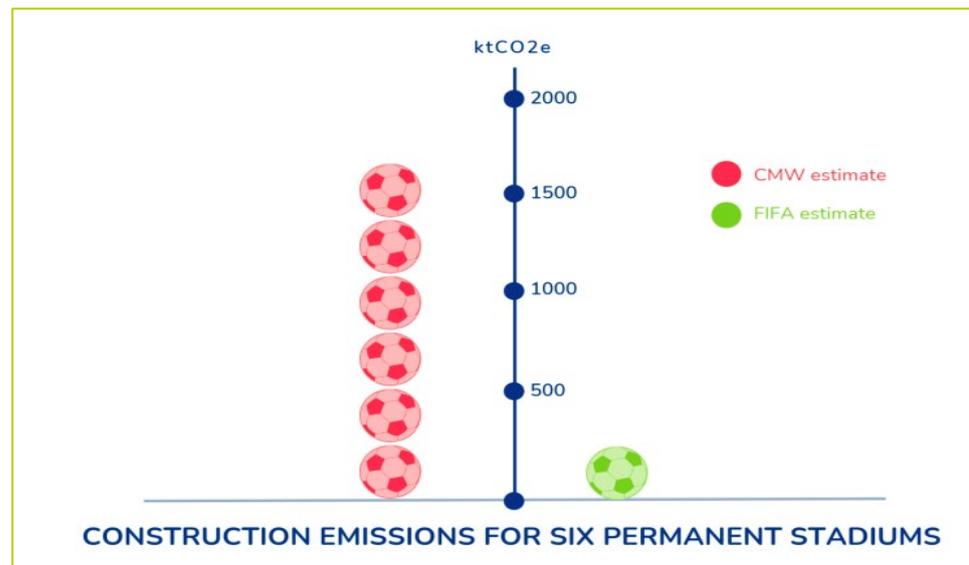
Et les 7 stades flambants neufs ? Doit-on inclure leur empreinte carbone (là aussi, sûrement plein de méthodes différentes !) pour la coupe du monde ou peut-on prétend qu'ils vont être utilisés pendant des décennies (60 ans) ? Sachant que 3 stades ont été construits pour la coupe et qu'il semble peu probable que 6 stades soient nécessaires sur un territoire aussi restreint. D'autant que, comme le soulignent les organisateurs pour justifier que le total des déplacements pendant la Coupe sera limité, 3 de ces stades seront très proches l'un de l'autre.

A nouveau, il faut bien accepter un certain degré d'incertitude (notamment sur la durée de vie de ces installations et leur degré d'utilisation) mais la moindre des choses serait d'exiger des estimations prudentes et une approche conservatrice chaque fois que le doute existe. Et donc un degré très élevé de transparence sur le calcul de ces montants. Idéalement, une sorte de Cour des comptes pour les valider.

Ces choix pour le calcul des émissions a des conséquences énormes sur le résultat final. Non seulement car l'estimation pour le poste "construction de stades" peut

¹¹ Source : https://carbonmarketwatch.org/wp-content/uploads/2022/05/Poor-tackling_-Yellow-card-for-2022-FIFA.pdf

quadrupler (ou même plus) qu'on prenne une hypothèse ou l'autre (comme on le voit sur le graphe ci-dessous qui compare les estimations de la FIFA et celles de l'ONG Carbon Market Watch) mais aussi parce que ce poste représente une partie importante du total.



Ces deux éléments illustrent un des points soulignés dans notre analyse : les incertitudes considérables qui pèsent sur l'estimation des émissions de gaz à effet de serre.

Cette étude de cas illustre bien aussi la qualité (ou non) de la compensation carbone envisagée. D'abord, il semble que les organisateurs n'atteindraient pas encore le volume requis (même en calculant, comme nous l'avons vu, les besoins au rabais). Ensuite, il semblerait que les organisateurs ont retenu des projets dont la qualité laisse à désirer. Ils comptent en effet se servir de crédits liés, notamment, à des éoliennes en Turquie; parfaitement rentables, qui auraient donc probablement été installées de toute façon et qui n'auraient, pour cette raison, que très difficilement été certifiés sinon, puisqu'un principe clé de la certification est celui de l'additionnalité, à savoir le fait que sans les revenus qu'apporte la certification carbone, le projet ne se serait pas fait et que les émissions auraient donc été plus élevées dans un scénario BAU. Heureusement, les choses sont bien faites : les organisateurs de la coupe assurent eux-mêmes la certification des projets...

Le rapport de CMW décrit aussi un projet de plantations pour verdifier les stades. Certes, ces cultures devraient absorber du CO₂ mais les quantités sont limitées et surtout rien ne garantit que le CO₂ absorbé le sera pendant les 2 ou 3 siècles que peut rester dans l'atmosphère le CO₂ émis pendant la Coupe.

4 Alors qu'en penser ?

Dans son plaidoyer, Financité ne s'oppose ni au principe de Pollueur-payeur (et son équivalent : la rémunération d'acteurs dont les activités réduisent les externalités négatives) ni à la créativité en matière d'outils financiers (pensons à Fin Common)¹².

Ce n'est donc pas par principe ou idéologie - et sans faire injure à ces termes - que nous concluons de manière très méfiante sur ces mécanismes de marché carbone pour une neutralité carbone. C'est parce que les faits sont têtus.

D'abord, les tonnes de carbone « évitées » ne le sont que sur papier et peuvent reposer sur beaucoup de mauvaise foi. Et, assurément, les tonnes de carbone « retirées » de l'atmosphère peuvent ne pas l'être pour très longtemps et le calcul de leurs quantités repose sur un nombre élevé d'incertitudes irréductibles. Il ne reste donc que les réductions réelles et immédiates sur lesquelles on peut réellement compter.

Ensuite, des décennies d'observation du monde de la finance font que nous sommes devenus naturellement méfiants. Qu'il s'agisse du fonctionnement de divers marchés, de celui des agences de notation et des labels, de la difficulté de chiffrer les externalités ou encore des risques de financiariser la nature : l'histoire regorge malheureusement d'événements qui justifient notre scepticisme voire notre réticence quant à ce concept. L'étude de cas de la coupe du monde (voir encadré) illustre bien tout ce qui décrédibilise aujourd'hui cette approche.

Parfois aussi, il faut sans doute aussi se souvenir qu'il est préférable de bien poser le problème plutôt que d'inventer un nouvel outil. C'est notamment le point de vue contenu dans le rapport de la Via Campesina¹³, qui pose la question très pertinente : pourquoi chercher une autre source de revenus (les crédits carbone) pour les agriculteur·rice·s plutôt que de leur assurer un revenu juste et digne pour leur travail ?

Valéry Paternotte

Août 2022

¹² Financité, loin de se contenter de documenter les failles du système actuel et d'en dénoncer les abus - ce qui représente déjà un travail considérable - tient à proposer de nouveaux outils. Un exemple serait la contribution de Financité à la création de Fin Common (<https://www.fincommon.coop/>), un outil de financement coopératif innovant, conçu avec et pour les entreprises d'économie sociale.

¹³ L'agriculture carbone, Un « nouveau modèle d'affaires » ... pour qui ?
<https://viacampesina.org/fr/wp-content/uploads/sites/4/2022/03/ECVC-Carbon-farming-FRA-1.pdf>

Recommandations Financité

En lien avec cette analyse, Financité plaide via sa campagne « Verdissez vos pratiques, pas vos pubs ! »¹⁴ pour que le secteur financier adapte ses pratiques pour être en adéquation avec son discours verts.

Aujourd'hui, de plus en plus de citoyen·ne·s souhaitent placer leur argent sur des comptes et/ou fonds qui répondent à des préoccupations sociales, éthiques et environnementales et non plus uniquement à des critères financiers. Les banques, en voyant cette demande explosée, tentent de séduire leurs client·e·s en proposant de plus en plus de produits financiers dits durables. Et à première vue, ça a l'air super, nous pourrions franchement croire que les banques ont enfin décidé de sauver la planète ! Mais pensez-vous que tous ces produits sont réellement verts ? Malheureusement, la réalité n'est pas si verte.

Financité a élaboré un document qui permet de poser les questions adéquates à sa banque afin de vérifier si un placement « vert » l'est vraiment.

¹⁴ <https://www.financite.be/fr/verdissez-vos-pratiques-pas-vos-pubs>

A propos de Financité

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteur·rice·s et consommateur·rice·s et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyen·ne·s et des acteurs sociaux se rassemblent au sein de Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

L'asbl Financité est reconnue par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.